



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

revitalisation des centres-villes

Question au Gouvernement n° 422

Texte de la question

REVITALISATION DES CENTRES-VILLES

M. le président. La parole est à Mme Aude Bono-Vandorme, pour le groupe La République en marche.

Mme Aude Bono-Vandorme. Monsieur le ministre de la cohésion des territoires, longtemps peu visible, ou ramenée à des évolutions purement locales, la dévitalisation des centres-villes et des centres-bourgs est aujourd'hui une question politique majeure. On ne compte plus les communes dans lesquelles les commerces de proximité sont en réelle souffrance, voire ont totalement disparu.

M. Thibault Bazin. Cela va empirer avec votre politique !

Mme Aude Bono-Vandorme. La vacance commerciale dans les villes moyennes oscille entre 10 % et 20 %. Pour le centre-ville de Laon, préfecture de l'Aisne, elle atteint même 44 %.

Conséquence de fractures plus globales – démographique, économique, numérique –, la mort du petit commerce se double souvent d'une disparition des services publics, d'une extension des déserts médicaux et d'une perte de lien social.

M. Fabien Di Filippo. Venez voir ce qui se passe en milieu rural : c'est encore pire !

Mme Aude Bono-Vandorme. La population vit alors avec un profond sentiment d'abandon.

M. Thibault Bazin. Rejoignez-nous !

Mme Aude Bono-Vandorme. Il est nécessaire et urgent de lutter contre ce déclassement. C'est un combat complexe, car il englobe aussi des actions en matière de transport et d'habitat.

Face à l'urgence de la situation, plusieurs solutions peuvent être envisagées : il peut s'agir de la mise en place de zones franches en centre-ville, de la rénovation du bâti et de la résorption de l'habitat indigne.

M. Thibault Bazin. C'est le début d'une fronde à La République en marche !

Mme Aude Bono-Vandorme. Il peut s'agir aussi de la mise en place de seuils d'alerte, puis de blocage, en cas d'implantations trop nombreuses de grandes surfaces dans des aires géographiques données.

L'objectif est d'attirer une diversité de fonctions au cœur de la ville, pour offrir aux habitants la possibilité d'y travailler, d'y étudier, d'y consommer, de s'y divertir – bref, d'y vivre et non pas d'y survivre.

S'il revient en premier lieu aux élus locaux de déterminer une stratégie globale adaptée à la situation de leur territoire, l'État a un rôle important à jouer pour donner une impulsion. Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes mobilisé sur ce sujet.

M. Fabien Di Filippo. Ce n'est pas une question !

Mme Aude Bono-Vandorme. Pouvez-vous nous assurer que des mesures fortes seront prises très prochainement ? (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes REM et MODEM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la cohésion des territoires.

M. Fabien Di Filippo. Le renouveau !

M. Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires. Madame la députée, la question que vous posez remonte de nombreux territoires : la dévitalisation d'un nombre important de nos villes moyennes est une réalité, qui résulte de certaines évolutions administratives, sociologiques et économiques de ces dernières décennies qui ont été mal ou insuffisamment maîtrisées.

Face à ce constat, il est nécessaire de coordonner certaines actions de l'État, mais il ne s'agit pas d'imposer un plan aux collectivités territoriales : il convient de s'appuyer sur les projets de ces dernières pour faciliter leur action dans le territoire.

M. Thibault Bazin. C'est pour ça que vous diminuez les crédits du FISAC ?

M. Jacques Mézard, ministre . Les villes moyennes sont confrontées à des difficultés en matière d'habitat. Nombre d'habitants sont partis en périphérie ou dans les métropoles. Un certain nombre de fonctionnaires se sont dirigés, au fil des années, vers les capitales régionales. Le commerce a évolué : dans un premier temps, la grande distribution, puis le e-commerce se sont développés. Ce sont des réalités.

Face à ce constat, il convient de coordonner certaines actions et d'apporter les moyens de l'État,...

Plusieurs députés du groupe LR . Et le FISAC ?

Mme Aude Bono-Vandorme. ...mais aussi ceux de structures comme Action logement, avec laquelle j'ai signé il y a quelques jours un protocole qui prévoit de consacrer 1,5 milliard sur cinq ans au logement dans les villes moyennes.

M. Fabien Di Filippo. Il ne vous reste que cinq secondes pour répondre à la question !

Mme Aude Bono-Vandorme. L'Agence nationale de l'habitat – l'ANAH – mènera de nombreux projets dans le cadre du grand plan d'investissement. La Caisse des dépôts et consignations est également mobilisée. Cela nous permettra de présenter, dans les prochains jours, les grands enjeux d'un plan pour les villes moyennes. Nous avons parfaitement conscience de leurs difficultés, qui résultent de plusieurs décennies d'inaction. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe REM.*)

M. Fabien Di Filippo. À laquelle vous avez participé !

Données clés

Auteur : [Mme Aude Bono-Vandorme](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 422

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Cohésion des territoires

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 décembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 décembre 2017](#)